OBTENU UN BEAU SUCCES

auditoire nombreux
distingué assiste
r soir à la soirée des
êtes et des chanson-
ères

A L'ACADEMIE

ndre des poètes et des chan-
s de chez nous réciter leurs
couvrés; les écouter eux-
nous faire part de leurs sen-
, de leurs idées, de leurs
les plus intimes ou passe
de leur âme; comprendre que
vement littéraire n'est pas
u'il se réveille, qu'il vit, que
ons chez nous, parmi la gé-
qui pousse et chez cella
va, des auteurs, des poètes,
émules des Crémazie, des
te et de tous ceux dont l'ins-
les poèmes et les chants
ssés jusqu'à nous; applau-
musiciens, rendre hommage
talents, tout en savourant
licieuses compositions, voilà
traduisent les deux mots de
eure exquise" que l'on nous
ait et que nous venons de

n parlait depuis longtemps;
attendions avec impatience
eure exquise", ce grand fes-
tique et musical organisé
Joseph Dumais, professeur de
gradué de l'Université de
de Paris, et, nous avons
croire que personne n'a été

lle de l'Académie Commer-
à la séance ae u lieu, était
mplie. A plusieurs reprises
teurs ont donné des témoi-
de leur satisfaction par de
x applaudissements; on a
éclamé les artistes une se-
is, mais en vain, car le temps
ndance du programme ne
aint pas les rappels.
monie des Cadets de l'Aca-
ommerciale, sous la direction
oseph Vézina, ouvrait la fête;
saique d'Airs canadiens" a
mment enlevée pendant que
iers arrivants s'installaient
iège. En guise d'introduc-
le professeur Dumais servit
oire une de ses propres com-
intitulée "Salut" où il re-
les auditeurs.

être vous nombreux
dre un bel hommage à ceux
nt en anachorètes.

phonse Désilets, l'un de nos
i nous font le plus d'honneur
é de présenter les artistes à
e.—M. Désilets s'acquitta de
avec facilité, exprimant à
de chacun des poètes et des
qui arrivaient en scène,
e félicitation et d'encourage-

écile Duchesne, accompagnée
par Mlle Thérèse Bernier,
ec beaucoup de mérite deux
mises en musique par M.
Talbot. Les paroles de la
"Avec le vent", sont l'oeu-
jeune homme de 16 ans,
oy, que la mort a fauché aux
mes de sa carrière; l'autre,
e" a pour auteur M. F.-X.
d.
oètes", de M. l'abbé Arthur
ont été interprétés par l'au-
même. Nous savons main-
e parfois ceux qui montent
asse.... oublient de vivre,
vivant que pour rêver,
jusqu'au point d'en crever,
trop oublié de vivre...
logue électoral" de M. J.-E.
qui est en mesure de com-
que
fois qu'un humain chavire,
est faite pour un nouveau,
due par M. Dumais, de même
nuit au parc" de M. E.

Germaine Dagneau nous a
une promenade dans "La
ys vingt ans" de M. H.-L.
avant de nous passer
printanière" de Renée des

notaire Alphonse Huard
ompagné de M. Omer Lé-
lorsqu'il a chanté "La vie
et" Les châteaux de mes
M. Plamondon est l'au-
paroles de ces deux chan-
es en musique par M. Alfred

poésies : "Sonnet", de M.
rolet, "Ce que chante la
Jean-Noel Désilets, "Ré-
on", de Derfla, "Ad filum",
des Ardoins, et "Mon en-
z grand-père", de M. l'abbé
ique, ont été interprétées
Dumais.
e J. Angers, qu'accompa-
piano M. J.-Arthur Bernier
pplaudie dans deux jolies
: "Les larmes" et "Les
; l'accompagnateur inter-
ses propres œuvres, "Ma-
u même auteur a été rendu
Edith L'heureux.
eph Belleval a été applaudi
rs reprises et l'auditoire l'a
de nouveau pendant plu-
nutes, après qu'il eut chan-
Papillons" et "Gai lon la
ier", que M. Omer Létour-
it mis en musique.
que M. Dumais revienne
iter "Le pain rustique"
Nadeau et "O printemps,
", de Ls-Joseph Doucet,
Caouette lut une de ses
œuvres intitulée "L'hé-
Verchères".

AIRES MUNICIPALES

E.-P. BERUBE

didat au siège No 1,
ier Jacques-Cartier, a
enant le plaisir d'an-
r aux électeurs de ce
ier et à ses amis que
omité est maintenant
à la salle paroissiale,
Ave, Limoilou.

e ses amis sont invités
r se rendre compte de
il se passe dans l'in-
de leur quartier.

M. Gaillard de Champris, professeur de littérature à l'Université Laval, vient d'être décoré par le Gouvernement français de la Rosette d'officier de l'Instruction publique.

Toutes nos félicitations au nouveau titulaire.

UN FRANÇAIS DISTINGUE A QUEBEC

La conférence de Washington et les navires de guerre—La question d'Orient

UNE ENTREVUE

M. Kemmerer, directeur des affaires asiatiques au Ministère des Affaires étrangères en France, et secrétaire de la Mission Française à Washington, est de passage à Québec. M. Kemmerer est arrivé hier en compagnie de M. Emile Naggiar, consul général de France au Canada. A leur arrivée, les distingués voyageurs, accompagnés de M. H.-R. de Saint-Victor, sont allés rendre visite au lieut.-gouverneur de la province, à l'hon. premier ministre ainsi qu'aux présidents des deux chambres.

M. Kemmerer allait visiter ce matin le monastère des Ursulines au moment où nous l'avons rencontré au Château Frontenac. Il a bien voulu nous accorder quelques minutes d'entrevue au sujet des résultats de la Conférence du Désarmement, qui vient de se terminer à Washington.

"Nous nous réjouissons, déclara M. Kemmerer, des résultats que nous avons obtenus au point de vue des gros navires. La construction d'immenses bâteaux de guerre entraînait des dépenses énormes, et, nous croyons qu'il y a tout avantage à la diminuer.

"C'est un résultat, ajouta-t-il, qui intéresse beaucoup moins la France que les Etats-Unis et certains autres pays qui ont construit des gros navires en plus grand nombre. D'autre part, au point de vue des petits navires et des sous-marins, la Conférence n'a pas fait de limitation parce que les principes qui avaient servi à fixer la proportion des gros navires, entre les principales puissances, n'ont pas paru, ni à la France, ni au Japon ni à plu leurs pays, aussi directement applicables qu'aux petits navires.

"Quand il s'agit des petits navires, on doit tenir compte bien davantage de l'étendue des colonies et de la difficulté de faire parvenir dans la métropole, en temps de guerre les troupes coloniales qui concourront à sa défense. Le problème se trouvera réservé pour plus tard. Quand les conditions d'équilibre européen seront mieux établies en Europe, au point de vue industrielle et économique, quand la France se sentira mieux rassurée pour sa sécurité vis-à-vis de l'Allemagne; quand cette dernière aura montré une volonté plus réelle d'exécuter les réparations qu'elle doit faire, la France sera mieux en mesure de voir jusqu'à quel point il lui est possible de pratiquer un large désarmement sur terre.

"De plus, étant donné les relations qu'il y a entre les forces de terre et la défense des côtes, on pourra procéder à un désarmement presque total sur la mer. Ce moment, le problème des sous-marins se présentera tout autre et pourra avoir une solution différente; mais on ne voit pas le moyen, pour l'instant, en France, de séparer les questions de sécurité, de garantie et de réparations, des questions de désarmement en ce qui concerne les sous-marins.

"Et la question d'extrême Orient et du Pacifique?", demandons-nous.

"La Conférence de Washington a également étudié cette question, répond M. Kemmerer, et, le fait essentiel est la vonne volonté que toutes les puissances ont montrée à l'égard de la Chine. Elles sont disposées à l'aider à sortir du cahot politique où elle se trouve et à lui apprendre les principes des droits publics européens, même par la suppression du système d'extraterritorialité dès que la situation intérieure permettra de le faire sans risque."

M. Kemmerer part cette-après-midi par le train de 1 h. 30, pour New-York d'où il s'embarque, samedi pour la France, avec la Mission française, à bord du paquebot "La Lorraine".

Ulric Gingras et Berthe Audet-Fiset nous ont fait connaître par la voix de Mlle Marcelle DuHamel les particularités de la "Noce paysanne" et les douceurs du "Printemps". M. Dion nous a fourni l'occasion de faire des conjectures sur "L'inconnue"; de M. Francis Desroches; il nous a également parlé de "Celle qui a passé", de M. Albert Lemieux.

Au piano, Mlle Thérèse Bernier a rendu avec beaucoup de talents "Auprès de ma blonde" et "Un Canadien errant" de M. Léo Roy. M. Dumais nous a chanté "L'abandonné", dont il est l'auteur et que M. Roy a mis en musique.

Le distingué professeur de diction est revenu nous dire la "Veillée antique", d'un barde inconnu, et les "Etapes" de M. Alonzo Cinq-Mars, puis M. Alphonse Désilets a parlé "Aux Petites Mères Canadiennes", par la voix de Mlle Savard.

M. Antonio Lamontagne a terminé cette "heure exquise" en nous chantant avec beaucoup de vigueur "Le Saint-Laurent", dont les paroles sont de M. J.-B. Caouette et la musique de M. Xavier Mercier.

Au cours de la soirée, M. Dumais a fait part aux auditeurs des lettres qu'il vient de recevoir de la part du desservant de Brouage, M. l'abbé Navarre, où celui-ci lui parle du fondateur de Québec et de certains souvenirs que nous aurons peut-être le plaisir de posséder avant longtemps si M. Dumais réalise les projets qu'il a en vue. Il s'agirait de faire venir à Québec les montants d'une porte de la résidence de Samuel de Champlain et les pierres de la margelle de son puits. Nous parlons de ce projet dans une autre colonne.

27e Année No 36 Température : Plus doux samedi

Le "SOLEIL" est l'unique journal à Québec qui fait

QUEBEC, VENDREDI 10

A la Législature

LE GOUVERNEMENT ASSURERA SES BRAVES FONCTIONNAIRES

La chambre est informée que les employés permanents du service intérieur jouissent d'une assurance-vie—La délégation féminine retarde la séance—Le gouvernement aidera les municipalités à se protéger contre les incendies—Des réponses intéressantes aux questions de l'opposition

COURTE SEANCE

L'hôtel du gouvernement offrait un coup d'œil agréable hier pour celui qui parcourait les corridors et les salles avoisinant l'Assemblée et le Conseil. Des dames de tous les âges et de tous les genres avaient envahi le palais de nos législateurs, afin de les impressionner favorablement en faveur de la question du suffrage féminin. La réception que les députés ont faite à la délégation féminine a été très intéressante et nos lecteurs la trouveront relatée dans une autre colonne du journal, car elle mérite d'être signalée spécialement; elle marque comme le premier pas fait dans notre province par celles qui sont directement intéressées à la question du suffrage féminin. Jusqu'ici des députés jeunes et hardis s'étaient quelquefois fait les apôtres de cette mesure mais jamais comme hier les dames ne s'étaient mobilisées en aussi grand nombre pour tenter d'obtenir le droit de vote.

Cette affluence de femmes au Parlement eut son écho sur la séance de l'après-midi. Celle-ci n'a pu commencer qu'un peu avant quatre heures et demie et était déjà finie à cinq heures et quart.

Lorsque l'hon. J.-N. Francœur prit place sur le trône de l'Orateur la salle de l'Assemblée offrait un spectacle rejouissant; les couleurs, vives des toilettes féminines se mariant avec le "vert et or" de la chambre basse produisaient un effet reposant en contraste avec les redingotes et les vestons sombres des représentants du peuple. Tout l'espace du parquet de la chambre qui n'est pas réservé aux députés était occupé par les dames et dans les galeries des jeunes filles et des jeunes femmes s'offraient à l'admiration des députés tout en essayant de s'intéresser à ce qui se passait plus bas qu'eux.

Et, Dieu sait si elles s'étaient mal adonnées. La séance d'hier n'a duré que trois quarts d'heure et, bien qu'elle ait comporté l'adoption de deux bills publics et qu'elle ait occasionné des réponses très intéressantes aux questions de l'Opposition, elle a manqué de vie au point de vue oratoire, car il n'y eut aucun débat important.

x x x

Cependant la Chambre adopta un bill présenté par l'hon. L.-A. Taschereau, amendant les statuts relativement à la Commission des Services publics de Québec. Le premier ministre expliqua à la Chambre que des pouvoirs avaient été accordés aux villes de Montréal et de Québec, au sujet des expropriations nécessaires dans l'intérêt de la ville. La loi spécifiait que ces villes pourraient faire régler par la Commission des Services publics leurs différends concernant les expropriations faites "dans" ces villes. Le bill adopté hier remplace le mot "dans" par le mot "par".

Le gouvernement avait un autre bill amendant la loi pour prévenir les incendies, et ce bill fut présenté par l'hon. Antonin Galipeault.

La loi actuelle prévoit l'octroi annuel d'une somme de $25,000 à cet effet.

Le ministre des Travaux Publics demanda à la chambre de porter cet octroi à $40,000 et expliqua que cet argent était utilisé pour aider aux municipalités à se pourvoir d'appareils efficaces contre les incendies.

La résolution à cet effet était adoptée et la première lecture du bill avait eu lieu lorsque le député de Portneuf, M. Hamel, se leva afin de demander au ministre si le gouvernement ne pourrait pas faire bénéficier les municipalités de paroisses à ce sujet et les mettre sur le même pied que les municipalités de villes et de villages.

—"La question n'est pas nouvelle répliqua l'hon. M. Galipault, et mérite d'être considérée, mais si le gouvernement voulait ainsi à aider toutes les municipalités, il lui faudrait $500,000 et non $40,000."—Le bill fut adopté.

Le débat sur une motion de M. Ricard, relativement à l'établissement de bureaux d'enregistrement à Shawinigan-Falls, qui avait été suspendu à été clos sans que personne ne parlât sur le projet du député de St-Maurice

Trois bills publics proposés par des députés ont été adoptés en deuxième lecture. Le premier était proposé par M. Hamel, de Portneuf, qui voulait faire préciser quelques termes d'un article du Code municipal concernant les qualifications nécessaires pour les conseillers Municipaux. Le deuxième amendait les statuts relativement aux chirurgiens-dentistes. M. Vautrin, qui en était le parrain, voulait accorder prôtice à 18 dentistes diplômés qui ne pouvaient jouir de certains privilèges accordés par la loi à quelques-uns de leurs confrères et qui étaient par là impêchés de pratiquer.

M. Hector LaFerté était le proposeur de la troisième et il voulait par là amender les statuts relativement aux véhicules-moteurs. Le député de Drummond veut que la loi soit plus sévère pour les automobilistes en état d'ivresse. "La première année que j'ai présenté ce bill, dit M. LaFerté, j'ai été seul à voter pour, l'an dernier il a été battu par un vote de 26 à 18, j'espère que cette année il passera. Il en est de mon bill comme du suffrage féminin, il faut persévérer pour l'obtenir."

La Chambre applaudit au bon mot du député de Drummond et adopta ensuite deux bills privés, dont un, proposé par M. Ashby, avait pour but d'amender la charte de la cité de Lachine, et l'autre, proposé par M. Thériault, constituait en corporation la municipalité de la paroisse de St-Pierre d'Escourt dans le comté de Témiscouata

Un bill, présenté par M. Monet et constituant en corporation la ville de l'Ile Cadieux, fut référé au comité des Bills Privés.

x x x

Ce qu'il y avait de plus intéressant à la séance d'hier et ce qui passa le plus inaperçu ce furent les réponses du gouvernement aux questions de l'Opposition.

Deux réponses surtout attirent l'attention, la première a trait à la Commission des Liqueurs, la seconde à l'intérêt que le gouvernement prend pour ses fonctionnaires.

—"Quels sont les noms des marchands de liqueurs qui ont vendu leurs marchandises à la Commission des Liqueurs et pour quels montants, a vait demandé M. Dufresne.

En réponse le gouvernement fournit une longue liste dont nous extrayons les quatre seules maisons de Québec qui y figurent et les plus importantes de celles de Montréal qui y figurent, Québec: Cie d'Agences Européennes: $350,000; Toussaint et Cie: $64,496; Faucher et Frère: $2,742; S. Martel: $434.—Montréal: Boivin, Wilson Ltée: $1,713,027.21; Hudon, Hébert et Cie: $485,860.61; Laporte, Martin Ltée: $279,264.76, etc. La question de M. Sauvé relative aux fonctionnaires a provoqué une déclaration intéressante. La députation a appris que le gouvernement donnait une assurance-vie de $1,000 chacun aux fonctionnaires du service intérieur. La prime p yée n'est pas encore déterminée mais sera à peu près de $10,500 pour la première année. Les représentants légaux du fonctionnaires sont le bénéficiaires de la police et pour obtenir cette assurance il faut être un fonctionnaire permanent du service intérieur.

Outre ces deux points importants, la Chambre a appris que le Dr L.-E.-A. Parrot avait envoyé sa démission au premier ministre et au ministre de la colonisation, le 22 juin 1921. Qu'un bref pour l'élection dans ce comté a été émis le 23 novembre 1921, et que l'élection a eu lieu le 22 décembre 1921.

Relativement à la loi des liqueurs le gouvernement a informé M. Sauvé que la Commission des liqueurs avait donné ordre à ses employés d'observer les dispositions de la loi et en particulier celle qui détermine les personnes auxquelles ne doivent pas être vendues de liqueurs. La Commission a été ce sujet été avisée que des individus avaient déjà acheté des liqueurs pour les revendre à des personnes auxquelles la loi défend d'en vendre, mais elle a pris tous les moyens possibles pour remédier à cet état de choses.

Il était 5 h. 15 lorsque le premier ministre proposa l'ajournement et l'hon. J.-N. Francœur ajourna la Chambre jusqu'à midi. La séance de midi, sera sans doute très courte afin que les députés des comtés ruraux puissent aller passer la fin de semaine dans leurs foyers.

SA SAINTETE PIE XI ET L'AMERIQUE

Rome, 10—(Spéciale au "Soleil")—Pie XI a donné au cardinal O'Connell, de Boston, le message suivant pour être adressé, par la voie de l'Associated Press, au peuple américain.

"Dites au peuple américain que je lui envoie ma très sincère et très affectueuse bénédiction et que j'aurai toujours à cœur sa prospérité et son bien-être. Je prie Votre Eminence de bien faire connaitre aux E.-ats-Unis que toute ma vie j'ai ressenti une profonde admiration pour cette jeune et vigoureuse nation:

"J'ai beaucoup lu sur l'Amérique et j'ai souvent désiré pouvoir visiter ce merveilleux pays. Mais maintenant, naturellement, cela n'arrivera jamais. Je me console en pensant que je recevrai les Américains à Rome.

LA PRESENCE DES CARDINAUX D'AMERIQUE

On croit qu'elle sera rendue possible aux prochains conclaves—Efforts faits dans ce sens

AU VATICAN

Rome, 10—(Presse Can.)—Les cardinaux Lucon, Dubois, Andrieu et Maurin se sont rendus auprès du secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, cet après-midi. Le cardinal Lucon au nom de ses collègues a presnté auc cardinal Gasparri une requête demandant de fixer à une période indéfinie l'ouverture du conclave qui, d'après les règlements actuel, doit se réunir dix jours après la mort d'un Pape, ce afin de permettre aux cardinaux de l'Amérique de pendre part à l'élection du Saint Père.

Quelques instants après cette entrevue, le cardinal Gasparri a reçu un représentant de la presse associée; mais il a refusé de parler. Sur les sollicitations pressantes du correspondant, il lui permit toutefois de dire que la question de la participation des cardinaux de l'Amérique à l'élection du pape serait probablement mise au programme du prochain consistoire.

Sa Sainteté Pie XI a remis après son couronnement toutes les délibérations et décisions qui touchent à des matières importantes. Elle n'a pas encore nommé celui qui devra lui succéder sur le siège épiscopal de Milan, lequel, par suite de son élévation au trône de Saint Pierre, est devenu vacant. En attendant la nomination d'un successeur, Sa Sainteté va continuer d'administrer son diocèse.

Les sœur du pape, Camilla, et son frère Francesco, sont arrivés de Desio, hier, et ils ont pris leurs appartements au Vatican, où ils demeureront jusqu'au couronnement.

SERAIT-CE BIEN LE MEURTRIER ?

Tobeka, Kans., 10.—(P. C.)—Un voyageur pris sur le convoi de Santa Fé, mercredi, et détenu à la prison du comté de Shawnee, répond à la description d'Edward F. Sands, le valet de W.-D. Taylor, diecteur de théâtres de vues animées assassiné dans son bureau, la semaine dernière. Le prisonnier dit s'appeler W.-S Underwood, mais sur son billet de transport il a signé W.-S. Maddoc.

BENOIT XV A SAINT PIERRE

M. Henri Béraud nous donne, dans le Petit Parisien, cette saisissante impression de la basilique de Saint-Pierre avant la ruée de la foule, venant prier devant la dépouille du Saint-Père:

Vers onze heures, j'ai pu obtenir l'autorisation d'entrer dans l'église par un bas-côté. Sous le vestibule, j'ai rencontré des ouvriers en veste blanche qui portaient des caisses d'outils et s'en allaient vers la ville, ayant achevé leur besogne. Je pénètre dans la basilique, elle semble presque vide. Cependant, sous ses pilliers énormes circulent par centaines les familiers du Vatican.

A droite, on aperçoit des lumières, puis on distingue le long du transept une haie de ro de gardes palatins. Quelques pas encore et voici la capella del Sagramento, où le Pontife défunt s'offrira tout à l'heure aux dévotieux regards des pèlerins.

Une épaisse grille ferme la chapelle, et c'est entre ses barreaux symboliques qu'on aperçoit les restes de celui qui par delà la mort demeure le prisonnier. Il est étendu sur le plan incliné d'une vaste couche qui le fait paraitre encore plus maigre. Ses mains gantées et portant l'anneau pontifical sont croisées sur sa poitrine. On l'a revêtu de la dalmatique cramoisie, et il repose sur un damas de même couleur, tandis qu'un coussin d'un rouge plus vif et brodé d'or soutient la tête de l'auguste mort et la tiare qui resplendit. Ensuite, quatre gardes noble extraordinairement immobiles flanquent la funèbre et fastueuse estrade. Au fond, on aperçoit six gardes suisses. Sur tout cela tombe la froide lumière d'un vitrail ovale et blanc, et cette clarté donne un éclat plus singulier et plus mortuaire aux flammes des cierges dont le reflet tremblote dans tous ces ors, ces casques, ces cuirasses et ces attributs sacrés. L'effrayante, l'héroïque immobilité des gardes nobles donne à la scène une grandeur qui ne se peut décrire. Et il y a dans ces visages de cire, celui du trépassé et ceux de ses derniers gardiens, dans les lourdes vapeurs de l'encens, dans ces lumières mal fondues, dans la douloureuse ivresse des croyants, quelque chose d'insolite et de merveilleux que paracheve encore le trouble silence qui tombe des hautes voûtes de Saint-Pierre.

CENTRALISER COMME DANS LE DOMINION

La commission de l'Economie, à Londres, suggère de centraliser sous un seul ministre l'armée, la marine et l'aviation

PROJET D'OTTAWA

Londres, 10.—(Presse Canad.)—La commission dite de l'Economie, que préside Sir Eric Geddes, publie aujourd'hui un rapport concluant à la centralisation des trois départements de l'armée de la marine et de l'ovation sous un seul ministre de la Défense, dans un but d'économie. Un projet semblable est à l'étude au Canada où le nouveau gouvernement libéral cherche à réduire les dépenses le plus possible.

La commission recommande également de diminuer de 35,000 hommes le personnel de la flotte, et de 81 $ 60 millions de livres le budget de la Marine, tout ceci indépendamment des réductions prévues par l'accord récent de Washington. Pour l'armée la réduction d'effectif suggérée est de 50,000 hommes, ce qui équivaudrait à une économie de 20,000,000 livres chaque année.

L'économie, pour les forces aériennes serait de 5,000,000 de livres annuellement.

ON EMPLOIE LE PROCEDE DE LA PHOTOGRAVURE

Une grève de typos, à Paris, amène le "Herald" et le "Mail" à publier une feuille commune dactylographiée

INITIATIVE

Paris, 10.—(Presse Canadienne)—Le personnel de rédaction des éditions parisiennes du "Xew ...k Herald" et du "London Daily Mail" continuent aujourd'hui, un exemple d'ini iative. Typographes et machinistes s'étaient mis en grève, hier soir, à la suite du refus des directeurs de leur accorder une augmentation de salaire de 50 pour cent, les rédacteurs des deux journeaux ont publié ce matin une feuille commune tirée sur plaques photographiques de copies écrites au dactylographe.

Cette méthode nouvelle avait déjà été adoptée, il y a deux ans par le propriétaire de magazines américains dont les typographes s'étaient mis en grève.

LE TELEPHONE N'AUGMENTERA PAS SES TAUX

Ottawa, 10. (Lresse Canadienne). —La Commission des Chemins de Fer a hier, par un vote de trois à deux, refusé à la compagnie du Téléphone Bell l'autorisation de majorer ses tarifs. La décision de la majorité a été rendue par le commissaire Boyce auquel s'étaient joints MM Nantel et Lawrence.

Le président de la commission, M. Carvell, ne s'est pas rallié au point de vue de la majorité. Il a exprimé l'avis qu'une majoration uniforme des tarifs pouvait n'être pas opportune, mais que leur rajustement s'imposait. Le commissaire Mac Lean s'est également prononcé contre la décision de la majorité.

L'ACTE L'ETAT

Il a subi sa ture à la Commun s'agrave

EMBU

Londres, 10.— —"L'Acte de l'E de 1922", a été bre des Commun première lecture bref, ne contena La première dis irlandais a été s qu'il aura force date de sa ratifi

"Dans la secon que, dans le bu l'entente, le go pourra, par arrê mettre certains tifs au gouvern La clause ajou tion de l'acte, le l'Irlande sera dis générales parlem suivant la loi d rales.

"Les membres le Parlement auc provisoire sera Parlement traite la juridiction d visoire, de la m faisait l'Etat lib sa formation."

Il est dit dans qu'à l'exception aucun électeur élire à la Cha britanniques.

Belfast, 10. — —Trente homme de ont ouvert l un camion ou constables du sur la frontière ont déjà été tués désordre. Le co de Londonnery

Londres, 10. bill de l'Etat doit mettre en irlandais, a été duit à la Cha Chamberlain. Le première lecture seconde lecture correspond Dublin mande décision rela vevra être vot pélai par le Pa peut permettre provisoire de co par un appel n pendant fait v voter l'établis ne pourra que mistes.

REVELAT A LA C DE

Comment français rir une soldats c Ardennes

POUR

Paris, 10.— La Chambre de fondement émue histoire de guer Philippoteaux, d département oc guerre.

"Quatre maire rir une compag çais cachée dans nes pendant qu 1915, déclara le les Français furen dre et les autor posèrent une m cinq cent mill demanderont le A toute objecti "En notre qua nous n'avons les vainqueurs, le la dernière court "Les Allema les femmes des forcer ces magis gent. Les main tous les moye somme énorme rent, grâce à ce près desquelles propriétés. hommes sont remboursement d

Le député Re des régions libér cabinet, a prom vernement que s été pousuivis d ils seraient remi gent.

GREVE

Dublin, 10. (P Les différends su receteurs du chem ployés, qui mena en grève générale été « aplanis et question a été ré

Depuis un m menacés d'une employés de l hommes ne vou leur position à dé et durant des h